



BÂTIMENT, TRAVAUX
PUBLICS, BOIS



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée des Métiers du Bâtiment

Felletin

Certificateur : MINISTRE DU TRAVAIL DU
PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

code RNCP : n°35507

Date de publication : 22/12/2015

TITRE PROFESSIONNEL

Constructeur bois

PRÉSENTATION MÉTIER

Le constructeur bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public. Les travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation énergétique et les créations de surfaces par extension ou surélévation.

OBJECTIFS

- Réaliser des travaux de montage ou de pose sur plusieurs lots de la construction bois (structures porteuses en bois, couvertures en tuiles avec fenêtres de toit, revêtement bois de façade, les ouvrages relatifs à la performance énergétique)
- Fabriquer des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle
- Fabriquer des habillages bois et des pièces de finition du revêtement extérieur bois

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Savoir lire, écrire, compter, comprendre et s'exprimer en français

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





TITRE PROFESSIONNEL

Constructeur bois

Durée

- 960 heures en centre - 140 heures en entreprise, durée ajustable selon les acquis

Validation / Modalités d'évaluation

- Titre Professionnel Constructeur bois de niveau 3
- Possibilité de validation par certificat de compétences
- Attestation de formation

Modalités de formation

- Alternance des périodes en centre de formation et en entreprise
- Formation en présentiel
- Formation et suivi individualisés adaptés aux acquis

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat d'alternance
- Pro-A
- Projet de Transition Professionnel (PTP)
- Compte personnel de formation (CPF)
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

- 14 680 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots : Débitier des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis ; assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis.

Monter une structure bois : Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois ; joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois.

Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements industrialisés : Poser une couverture en tuiles avec ses accessoires industrialisés et sans abergements ; poser les fenêtres de toit et les zones de couverture en tuiles avec abergements industrialisés.

Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois : Poser l'ossature bois rapportée support d'un revêtement extérieur bois ; réaliser le traitement de baies dans une ossature bois ; poser le revêtement extérieur en lames ou panneaux bois d'une façade ; mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois.

Compléments de formation : Sensibilisation aux valeurs de la République, aux enjeux du développement durable et du numérique ; préparation à l'accès à l'emploi

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuites d'études : Il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre les études en Bac Professionnel Technicien bois.

Métiers accessibles : Monteur en structures bois et composites ; charpentier bois poseur bois ; charpentier poseur ; poseur de charpentes bois ; chef d'équipe en pose de charpentes bois ; poseur de charpentes en matériaux bois composites ; fustier ; poseur de charpentes industrielles ; monteur de chalets en bois ; poseur de charpentes traditionnelles ; monteur de maisons à ossature bois ; poseur de fermettes.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Pour les demandeurs d'emploi éligibles : validation de votre projet par un conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, CAP EMPLOI ou Conseil départemental)
- Alternance : accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation